



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élargissement

Question écrite n° 21653

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la situation nouvelle créée depuis la crise irakienne du fait de la prise de position des pays de l'ancien pacte de Varsovie contre la majorité des autres pays européens auxquels ils prétendent s'unir pour l'avenir. Une telle attitude ne semble pas être un facteur de cohésion en vue d'une politique d'union européenne. Il lui demande si des dispositions ont été prévues pour clarifier la situation avant l'entrée définitive de ces pays dans une Europe qui sera d'autant plus forte et respectée qu'elle s'exprimera d'une seule voix.

Texte de la réponse

La crise irakienne a mis l'Union européenne à rude épreuve. Son traitement par les Quinze et les pays candidats a suscité des interrogations sur l'avenir de l'Union élargie, sa capacité à définir et mettre en oeuvre une politique étrangère propre et ambitieuse. Ces événements ont eu un impact d'autant plus grand qu'il existe dans la plupart des pays européens une réelle demande d'une Europe plus active et unie sur la scène internationale, comme l'illustrent de manière convergente des sondages d'opinion. Dans ce contexte, la politique européenne du Gouvernement reste inspirée par une double conviction : l'Union doit développer une politique étrangère commune ambitieuse, pour répondre à l'attente de ses peuples et peser sur les affaires du monde ; conviction aussi que l'élargissement est un devoir historique mais aussi une chance qu'il nous appartient de saisir pour la stabilité et la prospérité de notre continent et au-delà. Après les difficultés de ces derniers mois, la France est résolument tournée vers l'avenir avec ses partenaires. Elle entend oeuvrer au renforcement de la politique étrangère commune. Elle développe plus précisément son action selon deux axes. Il importe, d'une part, de doter l'Union élargie d'institutions assurant démocratie et efficacité. Ses mécanismes doivent favoriser la convergence des positions des États membres, en particulier avec la création du poste de ministre des affaires étrangères de l'Union. Tel a été l'objet des travaux de la Convention. Il reviendra à la prochaine Conférence intergouvernementale de se prononcer sur le projet de Constitution, considéré par le Conseil européen de Thessalonique comme une bonne base de départ. Il est essentiel, d'autre part, de continuer à donner corps à la politique étrangère et de sécurité commune, y compris dans sa dimension militaire. L'Union est engagée activement au service de la paix au Proche-Orient et dans les Balkans. Elle développe aussi une politique en faveur de l'Afrique, intégrant de mieux en mieux ses moyens civils et militaires, comme l'illustre l'opération Artémis en Ituri. C'est ainsi que l'Union européenne gagnera progressivement en substance et en cohésion. Elle doit prendre garde à ne pas s'exposer aux risques de la division qui ne peuvent que nourrir interrogations et frilosités. Fidèle à son engagement en faveur d'une Europe politique, la France sera attentive à ce que cet acquis européen ne soit pas dilapidé mais au contraire fructifié dans l'Union élargie.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21653

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5299

Réponse publiée le : 18 août 2003, page 6459